

00000 - Administration générale

**Proposition d'évolution de la participation du
Département du Bas-Rhin aux frais de repas à compter
du 1er juin 2020**

CP/2020/140

Service chef de file :

E6 - Direction des moyens généraux

Résumé :

Le présent rapport propose à la Commission Permanente d'approuver le barème des participations allouées aux usagers du Département pour les repas pris au restaurant administratif de l'Hôtel du Département et au restaurant d'entreprise de la Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au Travail d'Alsace Moselle (CARSAT).

L'exploitation du restaurant administratif de l'Hôtel du Département à Strasbourg est gérée, à travers un contrat de délégation de service public (DSP) par la société API Cuisiniers d'Alsace. Ce contrat prévoit une évolution annuelle des prix. Ce contrat de DSP sera remplacé par un marché public à compter du 1^{er} juin 2020, attribué au même prestataire. Ce marché amène une évolution des prix (évolution du même ordre que les évolutions annuelles observées lors de l'exécution du contrat de DSP).

Il est proposé à la Commission Permanente de décider du barème de participation du Département pour les repas à compter de cette date.

1) Participation aux frais de repas dans le restaurant administratif de l'Hôtel du Département :

Le restaurant accueille différentes catégories d'usagers (Conseillers départementaux, agents du Département, conjoints, enfants, retraités du Département, visiteurs, usagers extérieurs, stagiaires).

Les prix payés par les usagers, sont composés de deux parts :

- 1 - Une part fixe correspondant aux frais fixes de l'exploitant par repas (frais de personnel, de structure et d'exploitation), appelée valeur d'admission,
- 2 - Une part variable correspondant à la composition du plateau repas (prix des denrées alimentaires).

Les nouveaux prix entraînent une augmentation de 0,13 € pour la tranche de fréquentation usuellement constatée (tranche de référence). Il est proposé que le Département prenne en charge cette augmentation à compter du 1^{er} juin 2020.

Le tableau joint en annexe 1 présente l'ensemble des données incluant la participation du Département qu'il est proposé d'adopter.

2) Participation aux frais de repas dans le restaurant administratif de la CARSAT :

Par mesure d'équité, il est proposé d'augmenter du même montant (+0,13 €) la participation aux frais de repas des agents déjeunant au restaurant d'entreprise de la CARSAT, soit une valeur finale de 4,13 €.

3) Impact financier :

L'impact financier lié à la révision de la participation du Département aux repas pris dans le restaurant administratif de l'Hôtel du Département et le restaurant d'entreprise de la CARSAT pour 2020 est estimé à environ 10 000 € TTC pour le budget Départemental en année pleine.

Ces évolutions de prise en charge ont été anticipées lors du processus d'élaboration du budget prévisionnel 2020.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- décide des montants des participations financières aux repas pris dans le restaurant administratif du Département du Bas-Rhin, selon les barèmes présentés dans l'annexe jointe, appliqués à compter du 1er juin 2020,*
- décide d'augmenter le montant de la participation financière aux repas pris au restaurant d'entreprise de la Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au Travail d'Alsace Moselle pour le porter à la valeur de 4,13 €.*

Strasbourg, le 30/04/20
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY